

Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 1^{er} mars 2023

Affaire suivie par :

Laetitia Giraud (disponibilité et réintégration)

Tél : 04 74 45 58 86

Annie Cirella (conservation des droits à l'avancement)

Tél : 04.74.45.58.46

Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse
Cedex

ADDITIF

à

Mesdames et messieurs les enseignants
du premier degré public

S/c de mesdames les inspectrices et
messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Demande de mise en disponibilité et réintégration pour la rentrée scolaire 2023 – Conservation des droits à l'avancement d'échelon et de grade selon certaines conditions pour certains fonctionnaires en disponibilité

Références :

- Code général de la fonction publique, notamment les articles L.514-1 à L.514-8
- Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment article 108 modifiant l'article 51 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- Loi 2019-829 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 (Titre V) modifié par les décrets n° 2007-1542 du 26 octobre 2007 et n° 2010-467 du 7 mai 2010
- Décret n°2019-234 du 27 mars 2019 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique
- Décret n°2020-529 du 5 mai 2020 modifiant les dispositions relatives au congé parental des fonctionnaires et à la disponibilité pour élever un enfant
- Décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique (article 18)
- Arrêté du 14 juin 2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement dans la fonction publique de l'Etat

Annexes :

- Annexe 7 : Demande de disponibilité ou de renouvellement 2023-2024 (à compter du 1^{er} mars 2023)
- Annexe 8 : Demande de réintégration 2023-2024

Seule les disponibilités de droit sont concernées par cet additif.

Pour rappel :

La disponibilité de droit est accordée dans les situations suivantes pour :

- **élever un enfant de moins de douze ans**
- **donner des soins** à un enfant à charge, à son conjoint ou partenaire pacsé, ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne
- **suivre son conjoint** ou partenaire Pacsé, astreint professionnellement à une résidence éloignée
- se rendre en outre-mer ou à l'étranger en vue de **l'adoption** d'un ou de plusieurs enfants.
- **exercer un mandat d'élu local**

Une mise en disponibilité de droit peut **exceptionnellement** être accordée pour une période inférieure à l'année scolaire, dès lors que l'agent en remplit les conditions d'octroi. Dans ce cas, l'agent sera systématiquement placé en disponibilité sur la période restant à courir jusqu'à la fin de l'année scolaire.

A compter du 1^{er} mars 2023 cette demande fera l'objet d'un visa de l'Inspecteur(rice) de l'éducation nationale de circonscription sur l'annexe 7 ci-joint.

Aucune disponibilité sur autorisation ne sera accordée pour toute demande formulée au-delà du 28 février 2023.

Les enseignants placés en disponibilité en 2022-2023 qui n'auraient pas demandé leur réintégration ou le renouvellement de leur disponibilité se trouveraient, au 1^{er} septembre 2023, dans une position statutaire irrégulière, s'exposant ainsi à une radiation des cadres pour abandon de poste.

Si vous êtes concernés, nous vous invitons rapidement à régulariser votre situation et à renseigner l'un des formulaires ci-joints (annexe 7 de demande de renouvellement de disponibilité ou annexe 8 demande de réintégration RS 2023).



Marilyne Rémer

ANNEXE 7 : Demande de disponibilité ou de renouvellement pour l'année scolaire 2023 – 2024

1ERE DEMANDE

RENOUVELLEMENT

NOM d'usage : _____ **NOM de famille :** _____

Prénom : _____ **Né(e) le :** _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone portable : _____

Email professionnel : _____@ac-lyon.fr (adresse utilisée pour tout échange avec les services de la DSDEN)

Situation administrative en 2022-2023 (activité/disponibilité/congé parental...) : _____

Ecole (nom + RNE) : _____

Circonscription : _____

Modalité d'affectation sur le poste : à titre définitif à titre provisoire stagiaire*

* demande de disponibilité conditionnelle à la titularisation (jury)

☛ **Je sollicite une disponibilité conditionnelle** à la non obtention de ma demande de :

Changement de département Détachement Autre : _____

☛ **Je sollicite une disponibilité :**

DE DROIT POUR :

Élever un enfant âgé de – de 12 ans : NOM et Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un PACS lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire

Donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou partenaire lié par PACS, à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne : certificat médical à transmettre par mail à ce.ia01-medper@ac-lyon.fr

Exercer un mandat électif

Se rendre en outre-mer ou à l'étranger en vue d'un ou de plusieurs enfants

SUR AUTORISATION :

Études ou recherches

Convenances personnelles (joindre une lettre motivant la demande)

Créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L.351-24 du code du travail

ENSEIGNANT

✓ J'ai pris connaissance que je perdais mes droits à la retraite (excepté pour les périodes de disponibilité pour élever un enfant de – de 12ans dans la limite de 3 ans par enfant)

✓ J'ai pris acte que je perdais mon poste

✓ J'ai pris acte que l'octroi de la demande est valable pour toute la durée de l'année scolaire 2023 - 2024

✓ **Je m'engage à fournir à la division des personnels tout changement d'adresse (postal ou courriel) ou de ma situation familiale pendant la période de mise en disponibilité**

Fait à : _____

Signature de l'enseignant :

Le : / /

ANNEXE 8 : Demande de réintégration pour l'année scolaire 2023 - 2024

☛ Je sollicite ma réintégration après :

- DISPONIBILITÉ** : je m'engage à fournir un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé, avant le 13 juillet 2023
- DÉTACHEMENT**
- MISE A DISPOSITION**



TOUTE DEMANDE DE RÉINTÉGRATION ENTRAÎNE OBLIGATOIREMENT

LA PARTICIPATION AU MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL

(cf circulaire sur le mouvement intra 2023)

NOM d'usage : _____

NOM de famille : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____

Téléphone portable : _____

E-mail académique : _____@ac-lyon.fr *

*Adresse mail professionnelle utilisée obligatoirement pour tout échange avec la division du personnel

ENSEIGNANT

- ✓ J'atteste l'exactitude des informations ci-dessus
- ✓ J'atteste avoir pris connaissance de la Circulaire des disponibilités et de réintégration pour l'année scolaire 2023-2024
- ✓ J'ai pris connaissance que je devrais participer obligatoirement au mouvement intra-départemental 2023

Fait à : _____

Le : / /

Signature de l'enseignant :

